

Procès verbal de la séance du C.T

du 10 Novembre 2016

à 9 h 30

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires			
M.	MENGOLI	Bruno	présent	BERGNA	Jacques	présent	SUD
Mme	GOMES	Jacqueline	présente	LAGUIA	Virginia	présente	SUD
				LAHIJI	Barmak	présent	SUD
				MAZZOCCI	Guglielmo	présent	SUD
				SZTUKA	Marie-Liesse	présente	CGT
				DEHOUX	Dominique	présent	CGT
				CHANTEUX	Jean-Marc	présent	CGT
				<i>Membres suppléants des représentants du personnel</i>			
				FAYOLLE de MANS	Marc	absent	SUD
				BOTTIER	Patrick	présent	SUD
				ASLAN	Carlo	absent	SUD
				FREMY	Anne	absente	SUD
				RADIC	Brankica	présente	CGT
				GAUBIN	Franck	absent	CGT
				LOCICERO	Eric	absent	CGT

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : Poste vacant à la vidéothèque

Point n° 2 : Diffusion des comptes rendus des précédents comités techniques

Point n° 3 : Communication des postes mis à la vacance

Point n° 4 : Renouvellements et mutations des agents de l'école

Point n° 5 : Changement du temps de travail des enseignants contractuels

Point n° 6 : Mise en place d'un contrôle de suivi des contractuels par les instances de l'école

Point n° 7 : Politique de l'établissement sur le devenir des contractuels en poste depuis de nombreuses années ;

Point n° 8 : Réunion générale des personnels

Point n° 9 : Premier bilan de la bourse aux emplois 2016

PV CT du 10 novembre 2016 - ENSAPLV

- Point n° 10 : Comportements des agents
- Point n° 11 : Bilan de la RIFSEEP
- Point n° 12 : Note de service relative aux horaires
- Point n° 13 : Questions diverses

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc Chanteux, représentant CGT

COMPTE-RENDU

Le président constate que le quorum est atteint. La séance peut donc se tenir.

1/ POSTE VACANT A LA VIDEOTHEQUE

Suite au départ de Catherine Bourguet, une fiche de poste a été diffusée à la BIEP pour laquelle nous n'avons eu aucune candidature. A l'heure actuelle, la vidéothèque fonctionne avec des moniteurs suivis par la documentation. Le service existe toujours, il y a quelques achats qui sont effectués par la bibliothèque pour la vidéothèque en fonction des demandes.

Avec les responsables de la documentation et de la bibliothèque, on essaie de trouver une solution pour trouver un agent éventuellement sur un poste de catégorie B. En effet, cette piste en interne est plus sur un positionnement en catégorie B. La documentation et la bibliothèque sont souvent sollicitées pour répondre aux demandes mais ce n'est pas dans leur fiche de poste. Les commandes se font au fil de l'eau, il n'est pas possible d'organiser les choses, Alexandra Théliér sollicite les enseignants pour les achats : pourquoi ne pas imaginer une commission d'achat. Pendant l'absence d'un responsable, on s'aperçoit que la fréquentation des enseignants et des étudiants est en diminution. Fort de ce constat, doit-on envisager la capacité d'intégrer la vidéothèque à l'un des services ?

Les procédures de recrutements en T2 ne nous permettent pas d'envisager un recrutement en externe. Nous ne pouvons également pas recruter faute de poste vacant. En conséquence, la vidéothèque fonctionne avec des moniteurs.

La parution de fiche de poste en catégorie B devrait permettre de donner plus de chance de trouver un agent. Le problème se trouve au niveau de l'organigramme

Patrick Bottier précise qu'il y a eu une grande mobilisation au sein de l'école pour le maintien du poste de responsable de la vidéothèque en pleine autonomie vis-à-vis des autres services et ce poste doit rester en catégorie A mais devant les difficultés de recrutement, il faut trouver une solution.

Bruno Mengoli précise que l'agent de catégorie B serait affecté à la vidéothèque.
Il propose :

- 1/ le passage de la catégorie A en B afin d'ouvrir sur un vivier plus large
- 2/ mettre l'agent sous la conduite du responsable de la bibliothèque, tout en gardant une lisibilité budgétaire de la vidéothèque distinct du budget de la bibliothèque
- 3/ solliciter les enseignants pour accompagner l'agent pour les achats et faire évoluer la vidéothèque.

Il suggère au comité technique de réfléchir sur la mise en œuvre d'une commission d'achats des ressources « médiathèque »

On passe au vote du passage de la catégorie A à la catégorie B pour le poste de la vidéothèque :

Pour : 1
Contre : 0
Abstention : 3

2/ **DIFFUSION DES COMPTES-RENDUS DES PRECEDENTS COMITES.**

Lorsqu'ils seront établis et signés, ils seront diffusés sur l'intranet de l'école.

3/ **COMMUNICATION DES POSTES MIS A LA VACANCE**

Responsable de la vidéothèque (Catherine Bourguet) : 3 diffusions en T2 qui n'ont pas suscité de candidatures valables : 2 candidatures externes.

Gestionnaire HMONP (Céline Protat) : 2 candidatures – envoi du courrier prochainement au SRH

Gestionnaire « Licence 1 » (Sébastien Petitjean) : élaboration de la fiche de poste en cours.

Chargé de la recherche et de son développement (Anne Bourgon) : 2^{ème} diffusion pas encore de candidature.

Adjoint au responsable du service informatique : en cours de diffusion à la BIEP.

Maître assistant : Ouverture de 5 postes de décharge en VT, SHSA, STA et TPCAU décomposés en ½ poste ce qui permettra de recruter 10 personnes.

Maître assistant associé : 4,5 postes n STA-OMI, TPCAU et ATR

Pour la rentrée 2017/2018 : 5 postes ouverts au concours :

- 1 poste en VT – GP (MA)
- 1 poste en ATR – RA (MA)
- 1 poste en STA – OMI (MA)
- 1 poste en HCA (Professeur)
- 1 poste en TPCAU (Professeur)

En septembre 2017, arrivée par voie de mutation d'un maître assistant qui arrive de Lille.

Jean-Marc Chanteux demande qu'il y ait un projet d'école sur la gestion des disciplines. A son sens c'est au Conseil scientifique et au CEVE d'être vigilant aux équilibres. Avec le départ de certains enseignants, il peut y avoir des compétences au sein d'une même discipline qui disparaissent. Le CEVE et le Conseil scientifique doivent élaborer les plans de recrutement en fonction de ces éléments.

Bruno Mengoli informe les représentants du personnel que jusqu'en juin, c'est la période des bilans pour un rendu en septembre au HCERES, le projet d'établissement est à rendre en septembre 2018 pour une habilitation en 2019. La stratégie du projet pédagogique et des compétences attachées devraient être au cœur de cette réflexion.

4/ **RENOUVELLEMENTS ET MUTATIONS DES AGENTS DE L'ECOLE**

Patrick Bottier rappelle que le comité technique est compétent sur tous les sujets liés au personnel et qu'à ce titre il avait émis des observations qui ont été remises au Conseil d'administration or le CA n'en a pas tenu compte.

Le comité technique demande à être intégré au CEVE en qualité explicite de représentant du comité technique. Il considère que les membres du comité technique sont des élus et en conséquence, ces élus demandent que leur avis soit pris en compte.

Caroline Lecourtois et Bruno Mengoli précisent que le CT peut faire des préconisations au CA mais celui-ci décide lui-même de la suite à leur donner, il en va de même pour le CEVE.

Patrick Bottier précise que le CT a émis une note, transmise au CA par 2 fois, sans effet.

Caroline Lecourtois précise qu'Anne d'Orazio, représentante de la commission de recrutement, était là comme experte et ainsi a répondu directement au texte.

Jacques Bergna demande qui fixe l'ordre du jour du CA. Après que Bruno Mengoli lui ait dit que c'était la présidente, Jacques Bergna trouve que c'est dommage que le CA ait voté sans discuter réellement du texte et sans répondre directement au CT.

Bruno Mengoli rappelle que ce texte n'a pas été prévu à l'ordre du jour en tant que tel, le Conseil d'administration ne s'est pas prononcé sur le fond du texte mais sur le principe du recrutement.

Patrick Bottier demande au CT de ne pas se satisfaire des non-réponses du CA et de refaire un texte pour rappeler au CA les directives du ministère fixant au CT des compétences sur les questions de recrutement.

Caroline Lecourtois, comme Bruno Mengoli, propose au CT s'il n'est pas satisfait de refaire un texte au CA en essayant de faire un texte court.

Patrick Bottier souhaite que le CT fasse une motion au CA et demande un bilan de la commission de recrutement sur l'année 2015/2016.

5/ CHANGEMENT DE TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Bruno Mengoli indique que le plafond de 160 h pour les contractuels (anciennement vacataires) a été fixé depuis longtemps, passer aux 224h remettrait en cause la diversité des personnes et des compétences.

Jean-Marc Chanteux rappelle l'importance de ce passage aux 224h car cela conditionne pour les enseignants la possibilité d'être éligibles aux mesures Sauvadet (70% d'un temps plein).

Patrick Bottier précise que le principe n'est pas de prendre des heures à des enseignants mais de gérer cette augmentation en fonction des heures libérées par des départs en les répartissant en interne sans pour autant renoncer au recrutement externe.

Bruno Mengoli informe le Comité technique que le plafond de 160 h n'entraîne pas nécessairement des recrutements externes ; en 2016, il n'y a pas eu de recrutement externe.

Patrick Bottier confirme que le principe de la Bourse aux emplois a permis d'augmenter les heures d'un certain nombre d'agents. Il précise également que c'est le travail du comité technique et de la direction qui a permis d'obtenir ce résultat.

Caroline Lecourtois indique qu'aucun recrutement contractuel n'a été effectué pour la rentrée 2016/2017. Dans le cadre de la Bourse aux emplois, on a essayé de privilégier les enseignants contractuels. Ce travail s'est fait dans le vivier actuel.

Bruno Mengoli demande s'il y a un bilan des personnes qui souhaitent avoir plus d'heures. S'agissant des titularisations, il conviendrait de savoir qui dans l'école est intéressé par une titularisation pour s'investir davantage dans l'enseignement. Il y a des enseignants qui ne sont pas intéressés par une augmentation de leurs heures. Il conviendrait d'avoir ce bilan pour nous permettre d'avancer dans le débat.

Jacques Bergna précise qu'il y a des enseignants qui font plus d'heures que ce qui est prévu dans leur contrat.

Bruno Mengoli rappelle que l'on attribue un certain nombre d'heures, il n'y a pas à faire plus d'heures.

Patrick Bottier indique que le passage à 224h a déjà été mis en place dans 15 des 20 écoles d'architecture. Bien évidemment, cette progression d'heures d'enseignement ne pourrait se faire que graduellement et uniquement en fonction des heures et des postes libérés par des départs pour retraite, titularisation suite à concours... Il souhaite un groupe de travail spécifique sur ce sujet et dès maintenant il propose au vote la motion suivante :

« l'ensemble des organisations syndicales de l'Ensa Paris La Villette élu(e)s au comité technique souhaitent donner la possibilité aux enseignant(e)s contractuel(le)s qui le souhaiteraient de participer au renforcement de la pédagogie de notre école et de voir leurs heures d'enseignement augmentées progressivement jusqu'à 224 h soit 70 % du temps complet (comme le permet en son article 6, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat). Ainsi ce passage progressif à 224h pourrait être proposé dans le cadre de la bourse aux emplois. »

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Les points 6 et 7 ont été en partie abordés au point 5.

8/ REUNION GENERALE DES PERSONNELS

Le comité technique demande une réunion pour réfléchir à un plan de communication sur la politique générale de l'école. Par exemple : quand il y a un problème informatique, il y a un manque d'information à l'attention des usagers.

Caroline Lecourtois précise que des réunions sont organisées avec les responsables de service pour échanger sur les problèmes qui doivent ensuite en informer leurs agents.

Bruno Mengoli explique que l'ordre du jour de ces réunions est conçu avec les responsables de service (ex. informatique, habilitation, RH, pédagogie, RI...). Sur la politique de l'école, tous les personnels sont informés par d'autres canaux (ex. CA, CEVE, HCERES...). Il faudrait faire une réunion sur les sujets en cours : relocalisation..., prévoir une réunion début 2017.

Tous les points n'ayant pu être abordés, ils seront reportés à un Comité technique ultérieur.

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 12 h 30

Le Président

Le directeur de l'École Nationale
Supérieure d'Architecture de Paris La Villette

Bruno MENGOLI

PV CT du 10 novembre 2016 - ENSAPLV

Le secrétaire adjoint

Jean-Marc Chautoux

5